

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

Le mardi vingt six septembre deux mil dix sept, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Madame Corinne PLAUCHIER, Messieurs Noël LOIRE, Adjoint, Monsieur Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Madame Laurence PASSET, Monsieur Laurent VERVEL, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Madame Laurence PASSET et Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL

Absents : Messieurs Sylvain FONTAINE et Bruno BOULET

Secrétaire de séance : Madame Laurence PASSET

Rappel de l'ordre du jour :

- Vente bien immobilier sis 24 Place Saint Georges
- Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet
- Renouvellement convention d'adhésion au conseil en prévention
- Modification des statuts de la CCPE
- Projet périmètre SAGE
- Dissolution régie activités péri éducatives et modification régie bibliothèque
- Indemnités du comptable du Trésor Public
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Vente bien immobilier 24, Place Saint Georges

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de Monsieur Guillaume MARQUETTE, locataire au 24, Place Saint Georges à Chevrières (Oise) qui souhaite lever l'option d'achat de l'immeuble situé 24, Place Saint Georges qu'il occupe en tant que locataire depuis le 30 juin 2010. Le prix de ce bien avait été fixé lors de la signature du bail avec le locataire, soit à 180 000 euros sur la base de l'indice de référence INSEE coût de la construction de 1507. Actuellement le dernier indice connu du coût de la construction est de 1645, ce qui ramène le prix de cette vente à $180\,000/1507 \times 1645 = 196\,483$ euros. Les domaines ont réalisé début septembre 2017 l'estimation de ce bien pour 198 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour mener à bien cette transaction au prix de 196 483 euros et l'autorise à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, Maître DENEUFBOURG BERARD, Notaire à ESTREES SAINT DENIS (Oise) représentera la commune pour cette cession.

Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux, il est dorénavant possible, au lieu de faire des envois par courrier, de faire une transmission par internet à l'INSEE. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et l'INSEE.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la signature de cette convention.

Renouvellement convention d'adhésion au conseil en prévention

Monsieur le Maire rappelle que la convention de Conseil en Prévention des Risques au travail signée le 1^{er} janvier 2013 arrive à échéance au 31 Décembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention d'adhésion de conseil en prévention des risques au travail.

Modification des statuts de la CCPE

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques : GEMA ». Il donne la parole à Monsieur Noël LOIRE qui complète son propos et précise que la CCPE souhaite, une fois la compétence prise, transférer cette compétence « GEMA » sur ses communes recouvertes par le bassin versant Oise-Aronde et bassin versant Brèche à un syndicat et rappelle que depuis février 2010, pour le bassin versant Oise Aronde, le SMOA assure le suivi, l'animation, la mise en œuvre et la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise Aronde. En parallèle de l'animation SAGE, le SMOA accompagne techniquement et administrativement les communes et EPCI concernés par les problématiques de gestion des milieux aquatiques, préservation et protection des ressources en eau.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de l'Adjoint en charge des voiries, chemins et fossés,

Le Conseil Municipal par 16 voix « Pour » et une abstention (Mr F. Fourment) donne un avis favorable pour le transfert de la compétence GEMA à la CCPE.

Projet périmètre SAGE

Monsieur le Maire rappelle que le SAGE OISE ARONDE a été approuvé le 8 juin 2009 puis modifié le 30 août 2012. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a engagé une révision des documents du SAGE depuis 2016 afin de les rendre compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021. Parallèlement, la CLE souhaite réviser le périmètre arrêté le 16 octobre 2001, afin de respecter au maximum les limites de l'unité hydrographique Oise-Aronde conformément à la circulaire du 21 avril 2008.

Le SAGE couvrant l'ensemble des limites du territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de périmètre envisagé.

Dissolution régie activités péri éducatives et modification régie bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle la création de la régie pour l'encaissement des activités péri éducatives. Suite à la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours et d'abandonner les activités péri éducatives, la commune a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours. De ce fait, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à dissoudre la régie concernant l'encaissement des activités péri éducatives.

Pour la régie bibliothèque créée en 1996 pour encaisser les cotisations pour le prêt de livres, le coût de leur remplacement, modifiée en 2003 pour l'étendre à l'encaissement du livre de la monographie sur

CHEVRIERES, le conseil est unanime pour supprimer la cotisation pour le prêt de livres à compter de l'année 2018 et donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux modifications de cette régie. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter d'octobre, des permanences pour le prêt de livres seront organisées dans la salle de réunions située à l'intérieur du Programme locatif « Le Village ». Une information au public sera faite.

Indemnités du comptable du Trésor Public

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €
- que ces indemnités seront accordées à Monsieur Gilles THOREL pendant toute la durée de sa fonction de comptable public auprès de la Trésorerie d'Estrées Saint Denis.

Questions diverses

- La parole est donnée à Mademoiselle Laure BRASSEUR qui fait un point sur la fête des associations.
- Le rapport annuel du délégué 2016 pour le service assainissement qui était consultable auprès du secrétariat de mairie n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée.
- Tous les membres du Conseil Municipal sont unanimement d'accord pour signer la convention avec le Garage BELI AUTO qui établit les conditions de création d'une fourrière automobile, les règles de son fonctionnement et la définition des obligations respectives des 2 parties. Les tarifs des frais de fourrière sont fixés par arrêté ministériel.
- Monsieur le Maire fait un bref rappel sur l'épisode de l'installation des gens du voyage sur le stade. Suite à ce passage, des réparations ont été engagées, non encore chiffrées. Il y a lieu de créer un groupe de travail afin de sécuriser les installations du stade. Messieurs Philip MICHEL, Noël LOIRE, Laurent VERVEL, Donatien PINON souhaitent avec Monsieur le Maire et le Brigadier Chef de Police Municipale, être associés à ce projet de sécurisation. Les administrés riverains seront informés. Suite à l'installation des gens du voyage sur plusieurs communes de la CCPE, le Président de la Communauté de Communes propose de voter une motion contre le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire en donne lecture. Le Conseil Municipal vote, également, à l'unanimité cette motion.
- Le tableau des effectifs de la commune sera mis à jour, à compter du 1^{er} septembre 2017, suite à quelques modifications des effectifs et changements de grades.
- La rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 202 élèves. Mesdames Marina PAURON et Christine BONNAMY soulèvent le problème du micro lors du discours de rentrée fait par la directrice, problème d'audibilité. Cela sera revu.

- Dans le cadre la révision du PLU, les services de l'état ont formulé 15 remarques mais ont tous émis un avis favorable sur le dossier présenté. La commission a décidé de maintenir ses décisions telles qu'elles ont été présentées dans le dossier transmis aux différents services. Ce dossier va être mis à enquête publique pendant 1 mois avec des permanences du commissaire enquêteur les 21/10/2017, 03/11/2017 et 20/11/2017. Des informations seront communiquées avec les dates de l'enquête. Les remarques pourront également être faites sur le site internet de la commune.
- La commission d'informations, élargie à tout le conseil, se réunira le 3 octobre 2017 à 20 h pour la préparation du prochain bulletin d'informations « Aux dernières nouvelles ».
- Les travaux d'installation des 2 paires de feux récompenses, rue de la Gare sont en cours.
- Suite à une réunion avec la sucrerie Tereos, un observatoire des odeurs a été mis en place. Un lien a été créé sur le site internet de la commune. Chaque administré peut y accéder, faire des relevés des odeurs et communiquer les évènements marquants.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR signale un problème de stationnement lors des livraisons à la supérette 8 à Huit. Monsieur Frédéric FOURMENT signale également un problème de stationnement, certains jours avec les cars scolaires, le matin, rue de Beauvais, devant le salon de coiffure. Monsieur le Maire en prend note, et va voir quelles solutions peuvent être trouvées.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR fait part, dans le cadre du partenariat avec l'Espace Jean Legendre, de 3 spectacles qui auront lieu à Compiègne. Une information sera insérée dans le prochain bulletin « Aux dernières nouvelles ».
- Madame Christine BONNAMY informe que dans le cadre de l'opération « nettoyage du village » organisée à l'école, le vendredi 22 octobre, il lui a été signalé de nombreux détritux émanant du feu d'artifice, Rue Parmentier à hauteur du stade.
- Monsieur Noël LOIRE informe ses collègues, que suite à une réunion à laquelle il a assisté à la CCPE en tant que membre de la Commission Aménagement Espaces Voiries, prochainement la commune devra prendre position sur la compétence des voiries (gravillonnage et fauchage intra muros).
- Monsieur Laurent VERVEL demande où en est l'avancement de l'Association de Sauvegarde des vitraux de l'église. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond que suite à la réunion qui s'est tenue fin juin, les statuts sont en cours et devront être déposés en Sous-préfecture dès que les éléments concernant les possibilités en matière fiscale de déduction des dons seront clairement établies.
- Monsieur Laurent VERVEL demande également ce qu'il est possible de faire suite à l'invasion des pigeons dans le clocher de l'église. Monsieur le Maire lui répond être à la recherche d'une solution et après discussion, se renseignera sur la possibilité de faire venir un fauconnier.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si des observations ont été formulées suite à la brocante et son installation, Rue de la Gare. Madame Marina PAURON a trouvé qu'il y avait une mauvaise organisation de la part de l'association. Madame Laurence PASSET pense que le centre du village était plus approprié à cette manifestation puisqu'il y a déjà des commerces existants qui bénéficient d'une clientèle extérieure. Monsieur le Maire rappelle que les remarques doivent être formulées auprès de l'écho 2001, la mairie n'étant pas l'organisateur.
- Madame Corinne PLAUCHIER informe ses collègues qu'en tant que membre du CCAS de la commune, elle a assisté à une réunion avec les CCAS de Grandfresnoy, Houdancourt et Sacy le Petit. Des séances de gymnastique douce devraient être mises en place, en partenariat avec La Ligue contre le Cancer pour les personnes atteintes de cette pathologie. Cette action est menée par le CCAS d'HOUDANCOURT (Madame CADOT). Elle rappelle également que les anciennes radiographies peuvent être déposées en pharmacie ou dans d'autres lieux. Une information sera faite sur ces deux points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45